



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

432 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUÉRET
Téléphone : 05 55 41 04 81 – 06 30 17 47 53
E-mail : snu23@snuipp.fr
Site : 23.snuipp.fr

Communiqué de presse

Remplacement : l'IA procède à des fermetures de classe en cours d'année !

Hier, le jeudi 21 mars, à la suite d'une réunion traitant des conditions de travail des personnels (*ceci n'est pas une plaisanterie !*), l'Inspecteur d'Académie de la Creuse a fait part de ses difficultés à assurer le remplacement des personnels contraints de s'absenter. ***Aussi, pour répondre à cette difficulté, il fait le choix de... ne plus chercher à remplacer les personnels !!!***

Une décision inacceptable !

En clair, dans les écoles où un congé long est annoncé, l'Inspecteur d'Académie va demander aux équipes de répartir les élèves de la classe sans enseignant dans les autres classes de l'école pour toute la durée de l'absence !
L'Inspecteur d'Académie appelle cela « une réorganisation pédagogique ». ***Pour la FSU-SNUipp 23, ce ne sont rien d'autres que des mesures de carte scolaire brutales et sans sommation – des fermetures de classe - auxquelles l'IA procède en cours d'année scolaire !***

Une rentrée scolaire en cours d'année... mais non préparée !

En clair : une école à 3 classes va devenir une école à 2 classes pour une durée indéterminée voire peut-être jusqu'à la fin de l'année scolaire ! Les personnels restant dans l'école vont devoir accueillir dans leur classe tous les élèves de la classe non remplacée et dans le même temps se retrouver avec un, deux voire trois niveaux supplémentaires !
Dans ce contexte, les conditions de travail des personnels, qui vont devoir faire une nouvelle rentrée des classes en cours d'année, seront très fortement dégradées. Les élèves qui avaient des outils, une méthode, qui connaissaient une certaine organisation pédagogique et avaient développé une relation de confiance avec leur enseignant-e vont devoir s'adapter à un nouveau mode de fonctionnement dans des conditions d'apprentissages dégradées !

Quid de la réussite des élèves ? L'Etat abandonne les élèves !

Dans ce contexte ce sont tous les élèves de l'école qui sont pénalisés et particulièrement les élèves les plus fragiles ! Ici, c'est l'Institution qui crée l'échec scolaire ! Plutôt que chercher à imposer des mesures inefficaces, contreproductives et coûteuses comme les groupes de niveaux dans le cadre du choc des savoirs, plutôt que de mettre en place des « stages de Remises à Niveau » pendant les vacances scolaires, l'Inspecteur d'Académie serait bien inspiré de permettre aux élèves d'avoir classe tous les jours de l'année scolaire !
Ainsi aujourd'hui, si un personnel doit partir plus tôt pour congé maternité, si un personnel est en congé long pour raison de santé, si un personnel fait face à une situation compliquée (décès, dépression...), l'Institution abandonne les élèves pendant toute l'absence du personnel ! ***L'Etat abandonne les élèves !***

La FSU-SNUipp 23, contre cette décision inacceptable, mobilise la communauté éducative !

La FSU-SNUipp 23 a dénoncé la situation catastrophique du remplacement et s'est insurgée contre la décision de l'Inspecteur d'Académie de la Creuse qui fait peser sur les personnels et les familles l'insuffisance de la brigade de remplacement due à une insuffisance de moyens alloués au département doublé d'une mauvaise gestion de ceux-ci.
L'Inspecteur d'Académie est incapable de nous dire aujourd'hui ni combien d'écoles seraient concernées ni pour combien de temps. Il ne donne aucune explication claire, chiffrée et objective de la situation du remplacement comme des perspectives à court, moyen et long terme.

La FSU-SNUipp 23 ne peut se résoudre à ce « choc contre l'Ecole Publique ». Elle a d'ores et déjà pris contact avec tous les acteurs et actrices de la communauté éducatives (organisations syndicales, FCPE, DDEN, élus locaux via l'AMAC et l'AMR et parlementaires) pour organiser une réponse forte et adaptée à la hauteur de l'attaque portée. La FSU-SNUipp 23 n'exclut aucune modalité d'action, y compris la grève, pour qu'enfin la continuité du Service Public d'Éducation soit garantie en tout point du territoire !

Guéret, le 22 mars 2024

Contact : Luc Marquès 06 30 17 47 53